

Violences sexistes et sexuelles en santé L'Ordre National des Infirmiers salue les annonces du ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins

Le vendredi 17 janvier 2025, le ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, Yannick Neuder, a dévoilé un plan d'actions pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) à l'encontre des soignants. Ces mesures concrètes et très attendues répondent à une problématique largement mise en lumière par l'Ordre National des Infirmiers.

Des mesures fortes pour sanctionner les violences sexistes et sexuelles

La consultation initiée par l'Ordre infirmier fin 2024, à laquelle plus de 21 000 infirmières et infirmiers ont répondu, montre que les annonces de Yannick Neuder s'inscrivent dans un contexte préoccupant pour la profession infirmière : 49 % des infirmières et infirmiers déclarent avoir déjà été victimes d'au moins une forme de violence sexiste et sexuelle dans leur parcours étudiant ou leur exercice.

Les neuf mesures annoncées par le ministre s'alignent sur les principales propositions formulées par l'Ordre National des Infirmiers à l'issue de sa consultation.

« *Nous saluons les mesures annoncées par Yannick Neuder pour sanctionner les violences sexistes et sexuelles. Ces annonces répondent aux propositions que nous avons partagées à l'issue de notre consultation pour lutter contre ces comportements inacceptables* », a déclaré Sylvaine Mazière-Tauran, Présidente de l'Ordre National des Infirmiers.

L'engagement de l'Ordre National des Infirmiers

L'Ordre National des Infirmiers poursuivra ses efforts pour mieux accompagner et protéger les infirmières et infirmiers victimes de violences sexistes et sexuelles. En partenariat avec la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), l'Ordre renforcera la formation des référents violence de chaque conseil départemental et interdépartemental, avec un accent particulier sur le champ des violences sexistes et sexuelles.

Parce qu'aucune violence ne doit être tolérée dans le milieu de la santé, l'Ordre reste déterminé à agir pour garantir aux infirmières et infirmiers un environnement de travail sûr et respectueux, et à la hauteur de leur engagement quotidien au service des patients.

Service communication

-

communication@ordre-infirmiers.fr

